

Influence du financement des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) sur l'activité génératrice de revenus de la Femme en Côte d'Ivoire : cas de la commune de Cocody.

Financing influence of decentralised financial systems (DFS) on income generating activity of the woman in Côte d'Ivoire: the case of cocody community.

KOUAKOU Yao Marcellin

Docteur en sciences de gestion / Enseignant chercheur

UFR des Sciences Economiques et Développement.

Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

Laboratoire de Recherche en Gestion des Entreprises

kymarcellin@gmail.com

Date de soumission : 02/06/2022

Date d'acceptation : 25/10/2022

Pour citer cet article:

KOUAKOU Y. M. (2022) «Influence du financement des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) sur l'activité génératrice de revenus de la Femme en Côte d'Ivoire : cas de la commune de Cocody.», Revue Internationale des Sciences de Gestion «Volume 5 : Numéro 4» pp : 170 - 189

Résumé

Les femmes bénéficient ces dernières années d'un appui constant des microfinances, en matière de microcrédit en Afrique de l'ouest, notamment en Côte d'Ivoire. Cet engouement est dû au fait qu'elles sont démunies et donc exclues aux financements des banques classiques, alors qu'elles exercent des activités productives. L'objectif de cette recherche est d'analyser l'influence du microcrédit octroyé par les SFD sur les activités génératrices de revenus de la femme en Côte d'Ivoire. La conduite de celle-ci repose sur une stratégie quantitative. Pour ce faire, un questionnaire a été conçu et administré par nos soins en face à face. Nous avons eu recours à une enquête par convenance menée auprès de quatre-vingt (80) femmes de la commune de Cocody dans le district autonome d'Abidjan, exerçant une activité génératrice de revenus et ayant reçu un financement auprès d'une IMF. Les résultats issus de l'analyse statistique descriptive et de la régression économétrique révèlent que le financement des IMF a un impact positif sur l'activité génératrice de la femme et, par ricochet, sur ses conditions de vie.

Mots clés : Activité génératrice de revenus ; autonomisation féminine ; Microcrédit ; microfinance ; pauvreté.

Abstract

In recent years, women have benefited from constant support from microfinance, in terms of microcredit in west Africa, particularly in Côte d'Ivoire. This enthusiasm is due to the fact that they are poor and therefore excluded from financing by traditional banks, even though they carry out productive activity. This research aims at analysing the influence of the microcredit given by decentralised financial systems (DFS) on income-generating activity of the woman in Côte d'Ivoire. This research relies on a quantitative strategy. For that purpose, a questionnaire has been set and given by our agents door-to-door. A survey has been conducted on eighty (80) women from Cocody community in the district of Abidjan. The results emanated from the descriptive statistic analysis and from the econometric regression reveal that the financing of microfinance enterprises (MFE) has a positive impact on the income-generating activity of the woman and in the same time on her living condition.

Key Words : Income-generating activity ; female self dependence ; microcredit ; microfinance ; poverty.

Introduction

La microfinance regroupe une diversité d'acteurs financiers également appelés Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) ou microcrédits, qui mettent à la disposition des populations généralement exclues du système bancaire, des services d'épargne et de crédit (BCEAO, 2020). Elle désigne les dispositifs permettant d'offrir des crédits de faible montant à des ménages pauvres, pour les aider à développer des activités productives ou des activités génératrices de revenus (Attali, 2014; Tankpe 2017). Avec le temps et le développement de ce secteur particulier de la finance partout dans le monde, la microfinance s'est élargie pour inclure désormais une gamme de services financiers plus large : les dépôts, les emprunts, les crédits, les services de paiements et, depuis peu, les transferts d'argent, l'offre d'assurance ou de micro-assurance aux ménages à bas revenu ainsi qu'aux microentreprises (Messomo, 2017). Selon Kendo (2012), la microfinance ne se limite plus aujourd'hui à l'octroi de microcrédit aux pauvres mais bien à la fourniture d'un ensemble de produits financiers et de services sociaux ; à savoir : les services de conseil, de santé, de formation, de nutrition et de renforcement de capacités ; et se constitue en institution d'essence mutualiste et organisation non gouvernementale (ONG). Ainsi, La microfinance trouve une solution aux réticences des banques face aux difficultés de rentabiliser des prêts de faibles montants et les coûts de transaction énorme que cela engendrerait (Attali & al, 2007). Sa mission principale est donc d'octroyer des microcrédits à tous ceux qui désirent entreprendre des projets générateurs de revenus et qui en formulent la demande. Après l'échec des banques de développement ou de financement des activités et l'exclusion des couches de populations économiquement faibles du système des banques classiques, les pratiques financières informelles ont contribué à l'orientation et au renforcement du microcrédit comme un levier de développement dans le monde (Buss et Terry, 1999).

La microfinance apparaît donc de plus en plus comme un outil d'émancipation, d'autonomisation et de promotion de la condition féminine. Selon Amartya SEN (1993), les objectifs visés sont multiples ; à savoir augmenter leurs revenus et faciliter leur indépendance financière, stabiliser et professionnaliser leur activité entrepreneuriale. Mais aussi, et surtout, améliorer leur statut au sein de la famille, renforcer l'estime qu'elles ont d'elles-mêmes, ou encore favoriser leurs capacités d'auto-organisation et donc d'expression et de revendication. Pour HASSAS M. et al. (2022), les femmes constituent le groupe des exclues le plus large du

monde, et décrites comme la face principale de la pauvreté. Ils mentionnent qu'il y a plus de femmes pauvres que d'hommes pauvres, ce qui explique la notion de la «féminisation de la pauvreté" d'autant que la catégorie des femmes particulièrement vulnérables est celle des chefs de ménage. La pauvreté ayant donc « un visage féminin»; selon Hélène (2007), pour survivre et satisfaire les besoins de leurs familles, les femmes exercent de nombreux petits métiers et créent des activités génératrices de revenus.

Représentant près de 49% de la population (INS)¹ et malgré les efforts engagés par le Gouvernement et la Communauté internationale pour faciliter leur épanouissement et leur insertion dans l'économie, les femmes demeurent la couche de la population la plus touchée par la pauvreté en Côte d'Ivoire. Plusieurs stratégies sont actuellement mises en œuvre pour réduire la pauvreté féminine en Côte d'Ivoire. Parmi celles-ci, nous avons en plus des institutions de microfinance, le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) qui cible particulièrement les femmes démunies au microcrédit. Le but visé est l'augmentation des revenus de ces femmes à travers un accès plus facile à des produits financiers qui leur permettent de mener des activités de production ou de service. Les femmes ont ainsi bénéficié ces dernières années d'un appui constant en matière de financement en Côte d'Ivoire. Seulement, le constat est que malgré ce ciblage intense dont elles font l'objet, les femmes défavorisées n'en continuent pas moins de souffrir de la misère du fait d'une dégradation constante de leurs conditions de vie dans les villages et les grands centres urbains (Banque mondiale, 2020). Les institutions de microfinance, malgré l'engouement suscité auprès des femmes défavorisées, n'ont pas encore réussi à les sortir de la pauvreté. Les causes seraient liées à des facteurs caractérisant le secteur d'activités de la femme ; les facteurs endogènes au secteur de la microfinance ou à la non maîtrise des réalités socio-économiques de leur cible, provoquant ainsi une inadéquation entre les stratégies adoptées et les besoins de financement des femmes défavorisées (DGTCP, 2010).

Il semble donc, que la microfinance tel qu'elle a été vanté, n'arrive plus à jouer son rôle dans la réduction de la pauvreté féminine, comme elle a pu le faire chez certaines, voire dans certains cas. A cet effet, **Quelle est l'influence du financement des Systèmes Financiers décentralisés sur l'activité génératrice de revenus de la femme ?** Telle est la question qui fera l'objet de notre préoccupation dans cet article.

¹ SOURCE : INS ; Quatrième recensement Générale de la Population et de Habitat (2014).

Cette étude s'inscrit dans la problématique liée à l'amélioration des conditions de vie de la femme et de son autonomisation suite au financement de ses activités génératrices de revenus par les SFD. La question des SFD et l'autonomisation de la femme est vaste et mérite d'être délimitée. Nous nous attèlerons à réfléchir sur l'impact du financement des institutions de microfinance sur l'activité de la femme. Cette étude est organisée de la manière suivante. La première section décrit le cadre conceptuel de l'étude. La deuxième présente la méthodologie. Enfin, dans la troisième partie nous présentons et discutons les résultats.

1. Cadre théorique de l'étude

Dans cette partie, il sera question de clarifier les concepts étudiés: financement des activités génératrices de revenus et justification du crédit féminin ; Avant de présenter quelques pratiques du financement des AGR des femmes par les SFD.

1.1.Financement des activités génératrices de revenus

Le financement selon le dictionnaire « le robert micro » est l'action de procurer des fonds à une entreprise, à un service public. Dans le domaine de la microfinance le financement est connu sur l'appellation d'opération de prêt ou de microcrédit. Selon BCEAO (2012), « Est considérée comme une opération de prêts, tout acte par lequel un système financier décentralisé met, à titre onéreux, des fonds à la disposition d'un membre ou d'un client à charge pour ce dernier de les rembourser à l'échéance convenue. Le montant maximum de prêts sur une seule signature est fixé, en tant que besoin, par une instruction de la Banque Centrale ».

Le microcrédit, pour le CGAP (2011), consiste en l'attribution de prêts de faibles montants à des entrepreneurs ou à des artisans qui ne peuvent accéder aux prêts bancaires classiques. Le constat est que ce type de crédit se développe surtout dans les pays en développement, où il permet de concrétiser des micro-projets, mais se pratique également dans les pays développés ou en transition. Le microcrédit a le plus progressé en Asie grâce à un contrôle mutuel, la discipline du remboursement et la transparence des activités des emprunteurs. Le microcrédit représentait 11 milliards de dollars, et comptait 190 millions de clients fin 2009. Parmi lesquels 140 millions de femmes (74 %) ; ou encore 128 millions de clients les plus pauvres, dont 105 millions de femmes les plus pauvres (82 %) (CGAP, 2011). Cette approche utilisée avec succès par la GRAMMEEN BANK de MUHAMMAD YUNUS permet de réduire les risques d'impayés. Ces objectifs sont d'insérer, à travers l'appui à la création d'activités d'auto emploi,

les populations pauvres dans le circuit économique de leur pays, ainsi que de rechercher l'équilibre et la viabilité des Institutions de Microfinances (IMF) (BORGES, 2008).

En France, selon Mathilde (2012), 12 000 microcrédits ont été accordés durant l'année 2010, pour des prêts de 6 000 euros maximum, avec un taux d'intérêt d'environ 9,7 %, et un taux de remboursement de 94 %. Les entreprises créées grâce au microcrédit enregistreraient un taux de réussite équivalent à la moyenne nationale, 68 % étant toujours en activité deux ans plus tard. En 2012, le microcrédit distribué par plus de 3000 institutions de microfinance (IMF) dans le monde représentait 90 milliards de dollars d'encours de crédit (25 à 30 milliards pour l'épargne) et comptait 200 millions de clients.

On distingue quatre (4) types de microcrédits selon certains auteurs ; à savoir, le microcrédit personnel, microcrédit personnel garanti par la banque, le microcrédit pme et le système de crédit populaire solidaire.

Le Microcrédit personnel ou individuel pour Vincent (2000), est destiné à favoriser la création de microentreprises formelles, contrairement au microcrédit solidaire qui s'adresse principalement à l'informel. Il se préoccupe d'une évolution des bénéficiaires du microcrédit vers le formel. Cependant, il s'adresse à une population disposant de biens à mettre en gage. N'ayant pas vocation à se substituer aux prêts à la consommation classiques ou aux dispositifs d'aide sociale. Il ne peut servir qu'à combler des découverts, à racheter des dettes, ou à créer une entreprise. Il soutient que le microcrédit personnel garanti est un nouvel outil au service de l'insertion économique des particuliers, exclus du crédit bancaire, en appui des politiques locales de développement. Le dispositif repose sur une méthode d'intermédiation qui met en relation des établissements bancaires, des travailleurs sociaux ou des bénévoles, membres de réseaux d'accompagnants. L'objectif est de renouer des liens entre la banque et les publics qui en ont été exclus. Chaque établissement de crédit est agréé par un fonds de cohésion sociale et la plupart des réseaux de l'accompagnement son partenaire de la caisse des dépôts. L'objet des prêts doit présenter un rapport avec un projet personnel, un parcours d'insertion, l'accès ou le maintien dans le logement, l'emploi. Sont exclus les achats immobiliers et les restructurations de dettes. Il affirme enfin que l'octroi de crédits rotatifs ou Le microcrédit pme, permet la mise en place d'activités génératrices de revenus favorisant par la suite l'autonomie des bénéficiaires. Le prêt est remboursé par le cercle des bénéficiaires de l'opération qui pourra s'élargir en une gamme variée d'activités en milieu rural pour se développer. Chaque bénéficiaire signe un

contrat solidaire aux clauses strictes où il s'engage à former au minimum 2 à 3 apprentis. Le crédit constitue pour le bénéficiaire un capital de départ inespéré. Au fur et à mesure de ses remboursements, l'emprunteur a accès à un deuxième ou troisième crédit (de 50 à 100\$), agissant comme un levier de force jusqu'au stade d'autonomie. La clé du succès passe par un accompagnement intensif: Alphabétisation et formation économique ; Communication permanente entre les femmes d'un village et l'équipe de gestion de crédits ; Formation aux droits humains ; Réunions de planning familial et Formation en gestion de micros entreprises.

Dans ce domaine de la socio économie, selon Vallat (1999), le crédit populaire est vu comme un outil du développement local, de la mobilisation de la communauté, de l'organisation des habitants, tel un instrument générateur de citoyenneté et d'accroissement de pouvoir pour la communauté. Ainsi, dès lors que le crédit vise réellement à combattre la pauvreté, susciter une insertion sociale, il doit s'ajuster à la réalité des familles en besoin. Cet ajustement est possible au travers d'une modification des paramètres de l'analyse du crédit en une création de mécanismes de garanties et recouvrement; adapter à des programmes de développements locaux. A ce niveau, BORGES (2008) se demande si le système de crédit populaire solidaire, est «le Microcrédit enfin, pour les plus pauvres?» Et ajoute que, « les pauvres ne se trouvent pas tous dans la même situation.» Pour Vallat (1999), le microcrédit renforce sur le plan économique l'autonomie des femmes et donc leur statut dans la société ; ce qui a des effets bénéfiques sur la scolarité et la nutrition des enfants et la démographie. L'accès des femmes à un capital bien que minime à des répercussions sur leur statut à la fois dans la cellule familiale et dans la société. Il affirme que, les femmes vivent souvent dans des situations précaires dans de nombreuses régions du monde, et que le microcrédit contribue à leur insertion et se révèle être un véritable outil d'émancipation économique et sociale.

1.2. Justification du crédit féminin

Les institutions de microfinance jouent un rôle primordial dans le domaine d'activités des populations défavorisées en dépit de leur faiblesse de revenus. Selon la Banque mondiale (1997), le microcrédit s'est révélé « une arme efficace contre la misère et la faim » et la spécificité de cette vague du «crédit aux pauvres » concerne l'accent mis sur les femmes. L'enquête effectuée montre que 58% des dispositifs sont destinés en priorité à des femmes. Concernant l'Afrique de l'Ouest, le rapport réalisé par le BIT en 1997 indique que 43% de la clientèle est féminine, et sur les 187 dispositifs inventoriés, 43 (soit 23%) sont destinés exclusivement à des femmes. Même si en termes de volume financier cette proportion est à

relativiser puisque la moyenne des prêts féminins est largement inférieure à celle des prêts masculins (168\$ contre 562\$) d'après l'enquête de la Banque mondiale en 1999, l'évolution est incontestable.

Pour GUERIN (1997), organismes multilatéraux, gouvernements, bailleurs de fonds et ONG partagent tous la même conviction: il n'y a pas de développement possible et durable sans la participation des femmes en qualité d'acteur. Elle affirme que les femmes sont les premières victimes des plans d'ajustement structurel, du fait notamment de l'affaiblissement des infrastructures collectives. Elle constate également que les femmes affectent leurs revenus davantage au bien-être familial et en déduit qu'il vaut mieux s'adresser à elles ; car les programmes mixtes ont tendance à être détournés et monopolisés par les hommes. Dans ce soutien aux activités féminines, deux axes d'intervention sont privilégiés: alléger les tâches communautaires des femmes notamment via l'acquisition de matériel collectif; et « professionnaliser » leurs activités (GUERIN, 1997).

Dans ce dernier cas, il s'agit à la fois de leur donner les moyens de développer des activités génératrices de revenus et de leur permettre d'acquérir des méthodes de travail. Face à cette double exigence, la microfinance apparaît comme un outil particulièrement pertinent pour pallier l'exclusion bancaire qui frappe la plupart des femmes (BIT, 1999). Ensuite, rares sont les programmes qui se limitent à une simple intermédiation financière ; dans la plupart des cas, l'octroi de crédit s'accompagne d'un certain nombre de services ou d'exigences visant à familiariser les femmes à des techniques « modernes » de gestion, comme par exemple l'incitation à l'épargne, la formation à des rudiments de comptabilité et de gestion, voire à du marketing et à un « esprit entrepreneurial ». En leur permettant d'acquérir une certaine indépendance financière, la microfinance apparaît enfin comme un moyen de renforcer la confiance en soi ainsi que le statut des femmes au sein de leur famille (BIT, 1999). L'adaptation de l'octroi de crédit aux femmes passe donc préalablement par une épargne et par une offre de services complémentaires suffisamment souple et capable de s'adapter à leurs emplois du temps (Frédéric, 2002). Dans les faits, on distingue plusieurs cas de figures dans la justification de l'offre de microcrédits aux femmes. Selon Hélène (2007), la microfinance cible particulièrement les femmes pour cinq raisons. Premièrement, les femmes sont très touchées par la pauvreté. Deuxièmement, on veut réduire les inégalités entre les hommes et les femmes. Troisièmement, les femmes respectent mieux leurs engagements en matière de remboursement de crédit et en termes d'échéance. La quatrième raison relève des droits humains. Enfin,

beaucoup de femmes utilisent le crédit pour augmenter le bien-être familial (alimentation, santé, habitat et éducation). Les institutions financières s'adressant quasi-exclusivement à des femmes, mettent à leur disposition des programmes visant à les aider à accéder aux microcrédits. Les dispositifs combinent dans des proportions variées octroi de crédit et mobilisation d'épargne, offre de services financiers et de formation BIT (1999).

1.3. La pratique du financement des AGR des femmes par les SFD

Le concept de microfinance couvre un champ assez large allant des affaires traditionnelles pour qui les objectifs sociaux sont seulement un élément à côté de la production, aux services sociaux traditionnels pour qui le ciblage des groupes dans l'extrême pauvreté reste l'objectif prioritaire. Entre ces deux extrêmes, on trouve des entreprises dont l'objectif est non seulement de toucher les pauvres, mais aussi d'être financièrement viables.

Ainsi, Planet Finance (2007), dresse un tableau des politiques de lutte contre la pauvreté menée dans le monde et tente d'évaluer le rôle joué par les institutions de microfinance (IMF). Les résultats de cette étude d'évaluation de l'impact de la microfinance montrent qu'elle tend à réduire la vulnérabilité monétaire des populations concernées, sous certaines conditions d'accompagnement, apporte une promotion par le travail, favorise l'autonomisation progressive des pauvres, et renforce le rôle des femmes. Mais, en dépit de la pensée dominante qui tend à fixer le relèvement du revenu comme objectif central des programmes de développement soutenu par les IMF, Graham (1999), soutient dans une étude d'impact des programmes de microfinance, qu'il est important d'admettre qu'il existe une différence significative entre accroissement du revenu et réduction de la pauvreté. Selon lui, la manière dont le terme revenu est utilisé est aussi importante pour déterminer le niveau de pauvreté et de bien être que le niveau de revenu lui-même, car le surplus de revenu est souvent dilapidé.

Les femmes exercent de nombreux petits métiers et créent des activités génératrices de revenus ce qui fait d'elles la cible privilégiée des microcrédits. Pour identifier le rôle déterminant qu'elles jouent dans le processus de développement à la base, Ouedraogo (1998), met en relief la contribution des groupements féminins au développement local en tant que levier du développement alternatif. Il soutient que le groupement constitue un cadre où les femmes peuvent acquérir une autonomie financière et un prestige social, avec des retombées bénéfiques indirects sur la collectivité. Abondant dans le même sens, Cheston et Kuhn (2002), démontrent que même si la microfinance n'abaisse pas toutes les barrières contre le pouvoir d'action des

femmes, les programmes de microfinance bien conçus ; peuvent apporter une contribution importante au renforcement de ce pouvoir, notamment chez les femmes défavorisées. Ils montrent l'impact de la microfinance sur les femmes en termes à la fois de pouvoir d'action et d'accroissement du bien-être ; avant de reconnaître qu'il n'existe pas d'indicateurs universels permettant de mesurer le renforcement du pouvoir d'action. L'étude présente certains types de changements qui sont importants et significatifs quel que soit la culture de la femme. Ces auteurs terminent en ressortant des axes stratégiques pour l'amélioration des conditions de vie des femmes défavorisées.

Brunel (2000), montre pour sa part que ce ne sont pas les plus démunis ou « les vrais pauvres » qui peuvent tirer profit du microcrédit. Elle indique que ces personnes se trouvent toujours dans une situation d'échec ou de renoncement voir d'auto- exclusion qui ne les rend pas à même de saisir les opportunités offertes par le microcrédit. Néanmoins, des efforts spécifiques sont parfois réalisés pour atteindre ces femmes démunies. Dans ces cas, la nature et la taille de leurs activités déterminent le niveau peu élevé de leurs crédits. Les bénéfices générés sont alors insuffisants pour qu'elles puissent franchir durablement le seuil de pauvreté. Cet article montre quelques limites du microcrédit octroyé aux pauvres par les Institutions de microfinance, vu le niveau souvent inadéquat des conditions d'octroi. Selon Adjamagbo et Philippe (2004), la participation croissante des femmes aux activités génératrices de revenus entraîne de lourdes conséquences en termes de rapports entre les hommes et les femmes. Ils soutiennent que la condition de la femme varie en fonction de facteurs liés à l'appartenance sociale, au niveau d'éducation, mais aussi à la volonté des politiques d'accompagner ces changements. Ils pensent que la voie de l'autonomie est ouverte mais son chemin est encore long.

Au terme de cette revue littéraire, il ressort clairement que l'influence du financement sur l'activité de la femme est vue sous deux approches. La première approche est celle du changement de condition de vie des pauvres en générale et celle de la femme cible de notre étude, induit par le financement reçu des IMF. Ainsi certains des auteurs et les revues parcourus montrent la vulnérabilité de la femme, ce qui fait d'elle la cible privilégiée de la microfinance. L'autonomisation de celle-ci, selon la première approche passe par l'octroi de microcrédit qui déjà fait ses preuves dans certains pays comme la Bangladesh (Grameen Bank). La seconde approche est celle qui montre dans une certaine mesure que le financement des IMF n'améliore pas la condition de vie de la femme sans la prise en compte des facteurs liés à l'environnement socio-économique et culturels.

Méthodologie

Pour les besoins de cette étude, nous nous limiterons au financement des activités génératrices de revenus des femmes de la commune de Cocody (ville d'Abidjan). Abidjan est la capitale économique de la Côte d'Ivoire et totalise environ deux cent (200) points de service, sur les quatre cent un (401) points des quarante-sept (47) SFD agréés, répartis sur le territoire national Direction de la microfinance (2020).

L'objectif de l'étude étant de montrer l'impact du financement des Systèmes Financiers décentralisés sur l'activité génératrice de revenus de la femme, la conduite de celle-ci repose sur une stratégie quantitative. Un questionnaire a été conçu et administré par nos soins en face à face auprès de 80 femmes ayant reçu des microcrédits, des institutions de microfinance agréées dans la commune de Cocody. Au total, 10 quartiers de la commune de Cocody ont été visités lors de l'enquête. Ce sont COCODY Centre, Riviera 2, palmeraie, Attoban, M'pouto, Aghien, Akouedo, Colombie, Angré et Plateau Dokui. Cette phase de notre recherche a commencé en septembre 2020 et s'est achevée en novembre 2020, soit trois (3) mois. Ne disposant pas de base de sondage, nous avons opté pour la méthode d'échantillonnage non aléatoire, notamment la méthode de la convenance. La taille de l'échantillon n'a donc pas été définie au préalable. Notre échantillon est par conséquent non représentatif et pose ainsi le problème de la généralisation des résultats. Toutefois sa taille peut garantir la fiabilité de certains tests et analyses statistiques. Par ailleurs, le caractère exploratoire de l'étude autorise à avoir recours à ce type de méthode et on ne peut nier que les techniques non probabilistes peuvent produire des réponses représentatives (Thietart, 2014). Pour le traitement des données collectées, nous avons été assistés par le logiciel de base « EXCEL » qui nous a permis de la saisie des données recueillies. Nous avons utilisé ensuite pour la codification les logiciels statistiques « SPSS 16.0 » Statistical Package for Social Science et « STATA 12 » pour effectuer les tris et tous les tests statistiques nécessaires.

2. Résultats et Discussions

Les résultats découlent du dépouillement et du traitement des données. Ces données ont été recueillies par l'administration de questionnaires sur le terrain. L'accent a été mis sur le financement de l'activité de la femme de la commune de Cocody. Celui-ci montre bien une influence du microcrédit sur l'activité génératrice de revenus et par conséquent sur la condition

de vie de la femme. Comme outils d'analyse, nous avons privilégié : l'analyse statistique descriptive et la régression économétrique.

2.1.L'analyse statistique descriptive

Dans l'échantillon des femmes de notre étude, Les tranches d'âge les plus représentées sont celles de : 45 à 55 ans (53,8%) ; 25 à 35 ans (16,2%) ; 35 à 45 ans (15%) et moins de 25 ans (7,5%). Au-delà de 55 ans nous avons (7,5%) des femmes interrogées. La population interrogée n'est donc pas très homogène. Mais on peut dire que les IMF ont beaucoup plus confiance aux femmes de la tranche 45 à 55 que les autres. Les plus jeunes femmes ainsi que les plus âgés ont moins de chance d'obtenir un crédit de la part des IMF. Aucune femme parmi celles qui obtiennent un crédit de la part des IMF n'est fonctionnaire. Elles sont le plus souvent des employés du secteur privé (23,8%) ou exerçant une quelconque activité génératrice de revenu (commerçantes, vendeuses, coiffeuses ; couturières....) (65%). La proportion des ménagères est de (11,2%).

Notre étude montre par ailleurs, qu'un peu moins de la moitié des femmes (43,8%) qui bénéficient d'un crédit sont mariées, 31,2% sont célibataires et seulement 8,8% des femmes sont respectivement divorcées et veuves. Un peu plus de la moitié des femmes soit 55% ont un niveau primaire (CP1 au CM2) ou secondaire (6e à la Tle). Seulement 16,2% des femmes sont analphabètes. Celles-ci ont moins de chance d'obtenir un crédit de la part des IMF. Aussi toutes les femmes interrogées ont déjà une fois sollicité un financement et l'ont obtenu. Le prêt sollicité leur a été d'une importante utilité. Mais elles n'ont bénéficié d'aucune aide dans la gestion du microcrédit. Toutes les femmes qui ont obtenu un microcrédit de la part des IMF estiment que l'encadrement n'est pas efficace. Donc, les IMF doivent renforcer l'encadrement des femmes et les aider à mieux gérer les fonds qu'elles octroient.

Dans l'échantillon étudié, le nombre d'années minimum passées dans l'exercice de l'activité est d'un an et le maximum de 30 ans. 41,2% des femmes interrogées ont exercé pendant 5 ou moins de 10 ans ; 23,8% pour une durée comprise entre 1ans et 5 ans ; 18,8% pour une durée allant de 15 ans à 25 ans. Le reste, à savoir celles qui ont plus de 15 ans et plus de 30 ans d'activité, représentent respectivement 7,5% et 8,8% des femmes interrogées. 85,7% de femmes interrogées déclarent exercer cette activité à titre principal et 14,3% comme activité secondaire ou accessoire. On peut noter ici une certaine expérience dans l'exercice du métier et

l'importance du capital humain. Elles affirment connaître l'existence d'autres microfinances dans leur zone d'habitation.

Pour les femmes interrogées, 28,6% déclarent n'avoir adhéré à aucune tontine ; 71,4% sont adhérentes soient d'une ou à deux tontines. L'activité sociale et économique est donc importante chez les femmes interrogées. Dans 86,3% des cas, les femmes interrogées veulent encore exercer leur activité au-delà de 10 ans contre seulement 13,7 % qui veulent encore rester dans le domaine pendant moins de 10 ans. Force est de constater ici que les femmes interrogées, pour la plupart, restent encore attachées à leur activité.

Plus de 76% des femmes affirment que le crédit obtenu auprès des IMF leur permet de mener continuellement leur activité. 53,8 affirment également avoir augmenté la taille de leur activité après avoir reçu le crédit. Aussi 65% des femmes s'accordent pour dire que depuis la réception du crédit, elles travaillent avec d'autres personnes. Ce qui signifie que le fait d'accorder un crédit permettra aux femmes d'augmenter la taille de leur activité, de créer des emplois et d'améliorer leurs conditions de vie. Cependant, notre étude montre que toutes les femmes souhaiteraient que l'offre de crédit soit beaucoup plus améliorée.

Les femmes interrogées sont soit satisfaites à 43,8%, moyennement satisfaites à 57,5% et non satisfaites 8,8%. Donc 91,2% des femmes se réjouissent des retombés du crédit reçu de l'IMF. Ceci devrait normalement encourage les actions des microfinances à l'endroit de la femme. Le tiers des femmes interrogées estiment être satisfaites du revenu de leur activité. Donc, on peut dire que le fait de bénéficier d'un crédit permet d'améliorer leur revenu. Ce niveau de revenu leur permet d'assister les autres membres de leur famille (père, mère, oncles, tantes, neveux, nièces...).

Notre étude montre que la majorité des femmes qui ont reçu un financement, soit 84% déplorent le taux intérêt (12 à 18%) trop élevé du crédit pour le montant reçu et le délai de remboursement. 50% des femmes trouvent les conditions d'octroi du crédit acceptables quand l'autre moitié suggère une nette amélioration de ces conditions. 65% de l'échantillon des femmes bénéficiaires estiment que le volume du crédit doit être augmenté pour leur permettre d'agrandir leur activité et de s'engager dans d'autres activités génératrices de revenus. En somme toutes les femmes sont unanimes pour l'amélioration des conditions de l'offre de crédit par les institutions de microfinances.

Plus de 88% des femmes affirment que le crédit obtenu auprès des IMF leur permet d'être financièrement autonome. Ce qui signifie que le fait d'accorder un crédit aux femmes leur permettra d'améliorer leurs conditions de vie.

Près de 80% des femmes estiment que le crédit obtenu auprès des IMF leur permet de subvenir aux besoins de santé d'elle-même et de ceux de leurs enfants. (52,5%) des femmes estiment également qu'elles parviennent à se nourrir et nourrir leurs enfants ; c'est-à-dire avoir au moins deux repas par jour. Pour près de 80% des femmes le crédit obtenu leur a permis d'inscrire régulièrement leurs enfants à l'école. Toutes ces femmes pensent que l'argent qu'elles gagnent suite au crédit leur permet de mieux s'habiller, d'habiller leurs enfants et d'être considéré de la part de leur conjoint, pour celles qui sont mariées ou celles qui vivent en concubinage. Et presque toutes les femmes (92,5%) affirment que le bénéfice issu de leur activité suite au crédit obtenu auprès des IMF leur permet de remplir leurs obligations sociales (aide aux parents et amis, célébration de mariage, participation financière aux funérailles...).

Donc le fait d'obtenir un crédit auprès des IMF permet d'améliorer les conditions de vie des femmes et aussi celles de leurs enfants, réduisant ainsi la pauvreté dans le milieu de la femme.

2.2. La régression économétrique.

L'analyse économétrique dans ce travail, nous permet de quantifier la relation existant entre le financement et les AGR, et en suite d'examiner l'influence du microcrédit sur l'activité ainsi que les conditions de vie de la femme.

2.2.1. Impact du financement sur les activités Génératrice de revenus des femmes

Le tableau (1) ci-dessous présente le résultat des différents tests entre le financement et chacune des caractéristiques individuelles de l'AGR.

Tableau 1 : Impact du financement et AGR

Variables	Unstandardized Coefficients		Standardized Coefficients	T	Sig.
	B	Std. Error	Beta		
1 (Constant)	,647	,443		1,461	,149
Taille AGR	,746	,159	,752	4,700	,000
Embauche	-,218	,180	-,210	-1,209	,231
Autre activité	-,032	,129	-,025	-,250	,804
Aucun	,603	,137	,519	4,394	,000
Résultat	,032	,067	,041	,485	,629
Taux d'intérêt	,362	,096	,270	3,789	,000
Condition	,106	,083	,107	1,270	,208
Volume	-,925	,115	-,892	-8,046	,000
Durée	-6,527E-15	,116	,000	,000	1,000
Remboursement	-,319	,140	-,288	-2,271	,026

Sources : données de l'enquête, 2020

Toutes les variables significatives sont « Taille de l'AGR, taux d'intérêt pratiqué, volume, modalité de remboursement » au seuil de 5% ($p\text{-value} < 0,05$). Cela traduit que les variables citées plus haut sont influencées par le crédit accordé aux femmes par les IMF. Autrement dit les variables « Embauche, Création d'autres activités, éléments de satisfactions, condition d'octroi de crédit et la durée d'obtention » ne sont pas influencées par le crédit accordé. Les coefficients des variables « Taille de l'AGR et taux d'intérêt » ont un signe positif. Cela explique qu'il existe une forte probabilité d'augmenter la taille des activités génératrices de revenus avec le montant du crédit accordé. Les coefficients des variables « volume et modalité de remboursement » ont un signe négatif. Cela signifie que le montant du crédit accordé diminue lorsque les offres de crédit des IMF et les modalités de remboursement ne conviennent pas vraiment à la demande de crédit des femmes.

Les analyses ont montré que les femmes interrogées, pour la plupart, restent encore attachées à leur activité. Elles ont mené continuellement leurs activités avec le crédit reçu et agrandi la taille de leurs activités génératrices de revenus. En effet le coefficient de la variable « Taille de l'AGR » a un signe positif. Cela explique qu'il existe une forte probabilité d'augmenter la taille des activités génératrices de revenus avec le montant du crédit accordé. La variable « Chiffre d'affaire » est significative ce qui veut dire qu'elle est également impactée par le montant du

crédit. Donc le fait d'accorder un crédit permet aux femmes de pratiquer continuellement leurs activités, d'augmenter la taille de celle-ci et d'accroître leur revenu. Ce qui permet de créer des emplois et faire autre dépenses quotidiennes améliorant ainsi la condition de vie de femme. Ce résultat nuance ceux de Brunel (2000), selon lesquels la nature et la taille des activités des femmes déterminent le niveau peu élevé de leurs crédits; Et les bénéfices générés sont alors insuffisants pour qu'elles puissent franchir durablement le seuil de pauvreté.

En somme, le microcrédit quand bien même qu'il n'est par encadré dans le sens de la diversification de l'activité de la femme a un impact réel sur les activités génératrices de revenus de celle-ci.

2.2.2. Financement et amélioration des conditions de vie des femmes

Le tableau (2) ci-dessous présente le résultat des différents tests entre le financement et chacune des caractéristiques des conditions de vie des femmes.

Tableau 1 : Financement et amélioration des conditions de vie des femmes

Variables	Unstandardized Coefficients		Standardized Coefficients	T	Sig.
	B	Std. Error	Beta		
1 (Constant)	1,943	,306		6,345	,000
Autonomie	-,132	,104	-,084	-1,268	,209
CA	-,623	,039	-1,123	-16,007	,000
Santé	1,057	,098	,855	10,765	,000
Nourrir	,547	,080	,553	6,797	,000
Ecole	-5,766E-16	,060	,000	,000	1,000
Loger	-1,132	,060	-1,145	-18,795	,000
Activité	,132	,060	,133	2,193	,032
Tontine	,151	,082	,150	1,849	,069
Projet	-,132	,083	-,129	-1,583	,118
Sociale	-,075	,115	-,040	-,655	,515
Revenu	-,075	,061	-,072	-1,245	,218

Sources : Données de l'enquête, 2020

Toutes les variables significatives sont « Chiffre d'affaire, santé, nourrir, loger, activités » au seuil de 5% (p-value < 0,05). Cela montre que le crédit accordé aux femmes à un impact positif sur ces variables. Autrement dit le montant du crédit accordé aux femmes n'a pas d'effet sur

les autres variables « autonomie financière, école, tontine, projet, obligation sociale et revenu ». Les coefficients des variables « Chiffre d'affaire et loyer » ont un signe négatif. Cela explique qu'il y a une liaison négative entre le montant du crédit accordé et ces variables citées. Tandis que les coefficients des variables « santé, nourrir et activités » ont un signe positif. Cela montre que le montant du crédit accordé aux femmes permet d'améliorer l'état de santé, de bien nourrir la femme et ses enfants et d'aider cette dernière à se lancer dans d'autres activités génératrices de revenus.

Toutes ces femmes pensent que l'argent qu'elles gagnent suite au crédit leur permet de mieux s'habiller, d'habiller leurs enfants et d'être considéré de la part de leur conjoint. Elles affirment que le bénéfice issu de leur activité suite au crédit obtenu auprès des IMF leur permet de remplir leurs obligations sociales (aide aux parents et amis, célébration de mariage, participation financière aux funérailles...). Les variables significatives « santé, nourrir et activités... » ont des coefficients de signe positif. Cela montre que le montant du crédit accordé aux femmes permet d'améliorer l'état de santé, de bien nourrir la femme et ses enfants et d'aider cette dernière à se lancer dans d'autres activités génératrices de revenu pour accroître son autonomie financière. Dans l'ensemble le microcrédit a un impact positif sur les variables relatives aux conditions de vie de la femme. Donc le fait d'obtenir un crédit auprès des IMF permet d'améliorer l'activité et les conditions de vie des femmes, mais aussi celles de leurs enfants, réduisant ainsi la pauvreté dans le milieu de la femme. Ces résultats corroborent ceux de Planet Finance, (2007) et ceux de Cheston et Huhn (2002). Les résultats de l'étude d'évaluation de l'impact de la microfinance de Planet Finance (2007), montrent qu'elle tend à réduire la vulnérabilité monétaire des populations concernées, sous certaines conditions d'accompagnement, apporte une promotion par le travail, favorise l'autonomisation progressive des pauvres et renforce le rôle des femmes. Pour Cheston et Huhn (2002), les programmes de microfinance, quand ils sont bien conçus, peuvent apporter une contribution importante au renforcement du pouvoir, notamment chez les femmes défavorisées. Les résultats de leur étude ont montré l'impact de la microfinance sur les femmes en termes à la fois de pouvoir d'action et d'accroissement du bien-être. Le microcrédit octroyé par les SFD, a un impact positif sur les variables relatives aux conditions de vie des femmes ; car il permet d'améliorer leurs activités ainsi que les conditions de vie de leur famille.

Conclusion

La finance inclusive apparaît incontestablement comme une alternative pour les populations pauvres n'ayant pas accès au système bancaire classique. L'intérêt accordé à ce secteur a suscité le développement de nombreuses théories visant à permettre une meilleure connaissance de cette forme de finance.

Il a été question dans cette étude de montrer l'influence du microcrédit octroyé par les SFD sur les AGR de la femme. Elle a été réalisée auprès de 80 femmes dans 10 quartiers de la commune de Cocody, plus précisément auprès des femmes ayant reçu un microcrédit de la part des SFD. Cette étude a montré que le financement des IMF influence positivement l'activité génératrice de revenus de la femme et par ricochet, ses conditions de vie. Mais le non encadrement de ces femmes dans la gestion du prêt a impacté négativement certaines variables de l'activité et du bien-être de la femme. En effet, l'étude a permis de se rendre compte que la majorité des femmes enquêtées ne sont pas formées avant octroi du crédit, ni suivies par les SFD après l'obtention du prêt. Nous recommandons aux SFD donc d'aider les femmes à la gestion simplifiée de leurs affaires et faire un suivi et évaluation de tout le processus du financement de l'activité de la femme, afin de faciliter le remboursement et aussi de pouvoir mesurer l'impact réel du microcrédit octroyé. Les résultats de notre étude permettent d'éclairer les acteurs du microcrédit sur les améliorations des AGR et les conditions de vie de la femme, suite à l'octroi et à l'usage du microcrédit. Issue d'une étude exploratoire, le présent travail présente certaines limites. Il s'intéresse à l'influence des microcrédits sur l'activité de la femme, et mené auprès de 80 femmes. . La taille de l'échantillon pose donc le problème de généralisation des résultats de notre étude. Le secteur des SFD catégorise les crédits en prêt individuels et en prêt de groupes. Notre étude n'a pas fait de distinction entre ces catégories, elle a porté sur l'ensemble des crédits quel que soient le type et la catégorie. Ce qui constitue également une faiblesse quand à pertinence des conclusions. Les limites ci-dessus laissent entrevoir de nombreuses pistes prometteuses de recherche qui peuvent être envisagées. En dehors de ces pistes de recherche liées aux limites, de futures recherches pourraient prendre en compte ; le suivi des microcrédits de fonctionnement liés aux AGR financées par les SFD. Il serait aussi intéressant de prolonger la réflexion en procédant à une comparaison entre les AGR financées par microcrédit et celle financées par autres sources de financement.

BIBLIOGRAPHIE

Adjamagbo, A. Phillipe, A. (2004). Etre femme autonome dans les capitales africaines. rapport sur les IMF, Lomé.

Amartya, S. (1993), Éthique et économie, PUF, Paris.

Attali, J. (2014). Les nouveaux visages de la microfinance en Afrique. Revue d'économie financière, 4(116), 243-258.

Attali, J. Yann, A. De Lima, P. (2007). Voyage au cœur d'une révolution : la microfinance contre la pauvreté. Jean-Claude Lattès, Paris;

BANQUE Mondiale. (1997). Inventaire mondial des institutions de microfinance, Sustainable banking with the poor. Washington.

BCEAO. (1999). Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés. OIT, Dakar, p 53-54.

BCEAO. (2012). Règlement et statut de SFD. Article 4, alinéa 2.

BIT. (1999). Gender and the Access to Financial Services. Genève.

BORGES, Pedro Lopes. (2008), La gestion des IMF: Master Spécialisé (Ingénierie; Audit; Contrôle de Gestion), Paris.

BRUNEL, S. (2000). Micro crédit : Fiction et Réalité. Aventure (Automne) : n° 90.

BUSS T., TERRY F. (1999). Micro entreprise in international perspective: An overview of the issues. International journal of economic, Vol.1: n°1, pp1-28.

CGAP. (2011), État de la Campagne du Sommet du Microcrédit, rapport 2011 de l'ONG The Microcrédit Summit Campaign, 12-92.

Cheston, S. Kuhn, L. (2002). Le renforcement du pouvoir d'action des femmes par la microfinance.

DGTCP. (2010). politique nationale de la microfinance, stratégie et plan d'actions, 2010-2018. Abidjan, Côte d'Ivoire.

Direction de la microfinance, (2020). Données statistiques sur les IMF; répartition des caisses de base agréées et agences des sociétés anonymes au 31 mars 2020, Abidjan.

Frédéric, L. Madon, L. Christian, H. Ouédraogo, A. (2002). Étude sur la mesure d'impact des institutions de microfinance. PAFID, Paris.

Graham, W. (1999). Analyse de l'impact des services micro financiers : accroissement du revenu ou réduction de la pauvreté ? Small entreprise development, vol.10 : n°1, 38-47.

GUERIN, I. (1997), Microfinance et autonomie féminine, document de travail, n° 32, Secteur de l'Emploi : OIT, Genève.

Hassas, m. Basri, E, M. Bentahar, A. (2022). La Pauvreté : Concepts, Approches et Mesures. Revue Internationale du Chercheur, Volume 3 : Numéro 2, 746–756.

INS, (2014). Recensement Générale de la Population et de l'habitat, Abidjan.

Kendo, S. (2012). Développement du secteur financier et financement de l'activité agricole dans un contexte de crise alimentaire : quelle place pour la micro-finance ? Développement durable et territoires. 3(3). doi:<https://doi.org/10.4000/devel>.

Mathilde Goanec. (2012). Microcrédit : revoir la copie. [archive] sur grotius.fr.

Messomo, S. (2017). Microcrédits et performances financière et sociale des institutions de microfinance au Cameroun. La revue gestion et Organisation (9), 79-91.

Ouedraogo, A. (1998), La participation des groupements féminins au développement de la collectivité locale, mémoire de fin d'étude à l'ENTSS.

Planet-Finance. (2007), l'état de la pauvreté dans le monde, Cote E4. 295, p75.

Raymond alain thietart. (2014). Méthodes de recherche en management. 4e édition Dunod, paris.

Ryckmans, Hélène, (2007). Le Monde selon les femmes. Palabre, n° 15.

Tankpe, T. (2017). Gestion des impayés et pérennité financière dans les systèmes financiers décentralisés au Togo. Journée d'étude Africaine de Comptabilité (JAECC).

Vallat D, (1999). Exclusion et liens financiers de proximité financement de micro- activités, Thèse de Doctorat en Sciences Économiques, Université Lyon 2, Lion.

Vincent, François. 2000. Le système du micro-crédit permet-il le développement ? Problèmes économiques, n° 2666, 24-29.

www.12manage.com, Visité le 05/10/2020

www.lamicrfinance.ci, Visité le 10 /10/2020

www.wikipedia.org: bibliographie ; Muhammad YUNUS. Consulté Le 15-10-2020.

www.bceao.int , Visité le 20/10/2020

www.wikipedia.ci , Visité le 05/11 /2020

<http://www.paixetdeveloppement.net/afrique-cote-divoire-bilansocioeconomique-post-conflit-et-perspectives-et-attentes-sociopolitiques/rapport 2013>, Visité le 18/11/2020